|  |  |
| --- | --- |
| Logo_CRAPAHU-c**Randonnée pédestre - Randonnée douce****Marche Nordique - Marche Nordique Modérée** | BULLETIN D’ADHESIONINDIVIDUELLESaison : 2024-2025 |

Le bulletin est à renvoyer complété à l’adresse mail : crapahu.limours@gmail.com avec le virement ou est à déposer dans la boite aux lettres de la mairie de Limours avec le règlement par chèque ou virement ou lors du forum des associations

Nom : Prénom : Date de naissance :

Adresse : ……………………………………………………………………………………………………………………...

Code postal : Ville : …

Téléphone : Téléphone portable : …

Adresse courriel : . ….

**Première inscription ou inscription après interruption de plus deux ans** : **Certificat Médical obligatoire datant de moins de six mois**

**Renouvellement : J’atteste avoir reçu et rempli l’auto-questionnaire de santé qui est votre propriété (voir sur le site Crapahu** [**http://www.crapahu.fr**](http://www.crapahu.fr/)**, onglet Accueil / Adhésion).
Merci de cocher la case vous concernant ci-dessous**

[ ]  J’ai répondu NON à toutes les questions du questionnaire médical => Aucun certificat n’est à fournir

[ ]  J’ai répondu par **OUI** à **au moins une question** du questionnaire de santé => **Consultation médecin conseillée sur la poursuite des activités, certificat médical non obligatoire**

* **L’adhésion ne sera effective qu’avec la** **fourniture du certificat médical pour les nouveaux adhérents, le bulletin d’adhésion complété et le règlement joint par chèque ou par virement**

**IBAN CRAPAHU : FR76 1020 7000 5920 2123 0384 341 BIC : CCBPFRPPMTG**

|  |  |
| --- | --- |
| **Cotisation CRAPAHU (12€)****+ Licence individuelle FFRP (30,85€) (1)** | **Optionnel :** **Abonnement à Passion Rando** |
| [ ]  42,85 € (12 €+30,85€) | [ ]  10 € |

1. **Si vous avez déjà pris votre licence FFRP auprès d’un autre club, indiquez ici le nom du club et votre numéro de licence et ne payez que la cotisation club** :

|  |  |
| --- | --- |
| **Montant total à payer : €** | **Réglé par :** [ ]  **virement**  [ ]  **chèque**  [ ]  **espèces** Pour les virements merci d’indiquer votre nom sur le virement et de communiquer l’information du virement par mail à crapahu.limours@gmail.com |

En adhérant à CRAPAHU je m’engage à avoir pris connaissance des conditions de l’inscription, respecter les statuts (consultables sur le site web CRAPAHU [http://www.crapahu.fr](http://crapahu.fr/) et le règlement intérieur de l’association.

J'autorise CRAPAHU à utiliser mon image dans le cadre de ses activités et de leur promotion : [ ]  NON

Activité(s) envisagée(s) : [ ]  Randonnée [ ]  Rando Douce [ ]  Marche Nordique [ ]  Marche Nordique Modérée

Animateur pour : [ ]  Randonnée [ ]  Rando Douce [ ]  Marche Nordique [ ]  Marche Nordique Modérée

[ ]  Rando Estivale Limours le :

Signature (Initiales par mail) :

* **Que deviennent mes données personnelles ?**

Concernant les associations et notamment les associations ne comportant aucun salarié comme notre Club, la déclaration à la CNIL n’est plus obligatoire. Le règlement général sur la protection des données (RGPD), entrée en application le 25 mai 2018, reprend les grands principes déjà présents depuis 1978 dans la loi Informatique et Libertés.

Le texte abandonne la logique basée sur les déclarations à adresser à la CNIL pour privilégier une logique de responsabilisation des acteurs utilisant des données personnelles : **les associations n’ont donc plus à déclarer leurs fichiers à la CNIL avant leur mise en œuvre (sauf exceptions dans le domaine de la santé).**

En contrepartie, les organismes doivent s’assurer que leurs fichiers et services numériques sont, en permanence, conformes au RGPD. Cela nécessite de tenir à jour une documentation des actions menées afin de pouvoir démontrer le respect des règles et notamment :

• recenser les fichiers (traitements) et tenir à jour le registre les détaillant ;

• encadrer la sous-traitance des traitements ;

• garantir la sécurité des données ;

• organiser la réponse aux demandes d’exercice des droits venant des personnes dont les données personnelles sont traitées ;

• informer la CNIL, voire les personnes concernées, des violations éventuelles de sécurité de données personnelles (par exemple la perte de document ou les failles de sécurité) ;

• effectuer dans certains cas des analyses d’impact sur la vie privée (AIPD) pour certains fichiers à risques.

Les fichiers de CRAPAHU ne recensent aucune donnée sensible mais seulement des données personnelles visant à assurer le suivi administratif des adhérents : Civilité, nom et prénom, date de naissance, adresse, téléphone, adresse mail, droit l’image ou non et date du certificat médical.

Des registres sont mis en place. Seuls, la secrétaire, la secrétaire adjointe, le webmaster, la trésorière, la présidente et le vice-président du club ont accès à ce fichier. L’archivage est assuré par la secrétaire pour une durée de 5 ans et les données sont sauvegardées sur un disque dur externe propre au club. Toute information peut être obtenue sur ses données auprès de la secrétaire.